

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la consultation publique organisée en lien avec le projet éolien dit de « la Butte du Moulin » je souhaite vous faire part de mes réflexions à ce sujet.

Bien qu'étant consciente qu'il soit nécessaire d'opérer une transition vers des énergies propres j'ai cherché des informations sur le projet de la « Butte du moulin » et certaines de ces informations me posent question sur les enjeux et les risques à considérer dans la décision qui sera prise avant d'autoriser ou non ce projet .

- Forte densité éolienne déjà existante : je suis arrivée de région parisienne à l'été 2019 pour m'installer à Jans et j'ai pu constater l'existence d'une densité élevée d'éoliennes dans cette zone rurale. Je note en particulier que c'est sans aucune commune mesure avec ce qui existait par exemple dans le même type de zone rurale du grand ouest parisien (Vexin, boucles de la Seine, ...) et je ne peux que m'interroger sur les inégalités que cela démontre dans les choix d'aménagement du territoire. Il suffit de monter au sommet du terril d'Abbaretz pour constater que de très nombreux champs d'éoliennes (plus d'une dizaine !) sont déjà implantés et visibles quasiment à 360°. Est-il absolument indispensable d'augmenter encore cette densité plutôt que chercher à mieux répartir et partager les efforts/nuisances entre les territoires ??
- Je doute que cette densité d'installations n'ait pas un impact écologique important sur la faune en particulier les oiseaux dont le secteur est particulièrement riche .
- La zone cible prévue pour le projet est d'une part située à proximité d'habitations, (500 mètres pour certaines) et d'autre part sur un terrain très humide entouré de plusieurs cours d'eau. Lors de mes promenades dans le coin, j'ai pu constater que cette zone est régulièrement très humide, voire inondée, dès que les précipitations sont importantes et que les cours d'eau sortent de leur lit (ce qui est arrivé plus de 10 fois pour le Don chez moi lors de l'hiver 2019.)
- La presse a largement et régulièrement évoqué les problèmes de santé affectant humains (insomnies acouphènes ...) et bétail (surmortalité anormale et maladies) lorsque des éoliennes sont implantées dans de telles zones humides (en particulier le parc de Nozay/Puceul installé à seulement quelques kilomètres)
- Cette zone bocagère qui est une des dernières préservée dans le secteur se retrouverait alors industrialisée .
- Je m'étonne également du choix d'un site dont l'altitude (moins de 20 mètres) un des points le plus bas de la commune, alors que les parcs éoliens sont ordinairement installés sur des buttes .

Il y aurait sans doute de nombreux autres points à évoquer, et je sais que les associations constituées pour lutter contre ce projet portent ces éléments à votre connaissance, mais je crois qu'il y a là suffisamment de bonnes raisons pour décider de ne pas engager un projet dont les risques spécifiques et le bénéfice au service de l'intérêt général comme de l'équité des territoires sont loin d'être évidents.

Bien cordialement,

Isabelle Thenon.